

15 jan 2010 -11:28

Appartient à Conseil des ministres du 15 janvier 2010

## Délivrance d'aide et de soins

Retrait d'un recours en annulation contre le décret flamand relatif à la délivrance d'aide et de soins

Retrait d'un recours en annulation contre le décret flamand relatif à la délivrance d'aide et de soins

Le Conseil des ministres a décidé de se désister du recours en annulation introduit devant la Cour constitutionnelle contre le décret du Gouvernement flamand du 18 juillet 2008 relatif à la délivrance d'aide et de soins. Ce recours avait été introduit car le décret était imprécis quant aux compétences des professionnels de la santé qui pratiquent des soins et ceux qui relèvent de l'aide aux personnes.

La ministre fédérale de la Santé publique et les ministres compétents des entités fédérées ont signé un protocole d'accord lors de la conférence interministérielle Santé publique du 14 décembre 2009. Cet accord multilatéral vise à demander de clarifier la situation dans une optique pragmatique et constructive. Les ministres se sont engagés à adapter leur législation en ce sens.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>